



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9477^e séance

Mercredi 15 novembre 2023, à 10 h 15

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Zhang Jun	(Chine)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Stastoli
	Brésil	M. Moretti
	Émirats arabes unis	M. Almahmoud
	Équateur	M. Montalvo Sosa
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M ^{me} Paolini
	Gabon	M ^{me} Onanga
	Ghana	M. Agyeman
	Japon	M. Suzuki
	Malte	M ^{me} Frazier
	Mozambique	M. Fernandes
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Suisse	M ^{me} Chanda

Ordre du jour

La situation en Somalie

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis des documents S/2023/871 et S/2023/872, qui contiennent chacun le texte d'un projet de résolution distinct.

Le Conseil est prêt à voter sur les projets de résolution dont il est saisi.

Je vais d'abord mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document publié sous la cote S/2023/871, déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Chine, Équateur, France, Gabon, Ghana, Japon, Malte, Mozambique, Fédération de Russie, Suisse, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2710 (2023).

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document publié sous la cote S/2023/872, déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Chine, Équateur, France, Gabon, Ghana, Japon, Malte, Mozambique, Fédération de Russie, Suisse, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2711 (2023).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, remercier le Royaume-Uni, rédacteur chargé de ce dossier, de ses efforts pour dégager un consensus sur l'adoption de la résolution 2710 (2023), sur la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS), et de la résolution sur la reconduction technique du régime de sanctions contre les Chabab (résolution 2711 (2023)).

En tant que membres africains du Conseil, nous avons certaines préoccupations, mais plusieurs d'entre elles ayant été prises en compte dans la résolution sur l'ATMIS, il nous a été facile de voter pour ce texte. Si difficile que soit la transition en Somalie, nous sommes convaincus que continuer de mettre en œuvre le mandat énoncé dans la résolution sur l'ATMIS servira les intérêts de la paix et de la sécurité dans ce pays africain frère. Nous estimons qu'une gestion prudente des processus de transition peut contribuer à venir à bout de la menace persistante que les Chabab font peser sur la paix et la stabilité de la Somalie et de la région, et à mettre un coup d'arrêt aux activités violentes de ce groupe terroriste, qui a causé des souffrances, des pertes en vies humaines et une déstabilisation incommensurables dans la région. Nous sommes donc favorables à ce que la deuxième phase de la réduction des effectifs de l'ATMIS soit prolongée et le retrait de 3 000 membres du personnel retardé jusqu'au 31 décembre. Cette prolongation permettra de dérouler un plan de transition réfléchi et de veiller à ce que les acquis obtenus dans la lutte contre les Chabab ne soient pas réduits à néant. Nous espérons que cela contribuera également à régler les problèmes éventuels et que, en abordant le retrait des effectifs avec prudence et cohérence, nous pourrions préserver les progrès accomplis jusqu'ici en Somalie.

Il est de notre responsabilité collective de nous opposer aux actes de terrorisme et d'appuyer la Somalie dans les actions qu'elle mène pour rétablir la paix et la sécurité. À cet égard, tout en reconnaissant les efforts du Gouvernement fédéral somalien et des forces de sécurité somaliennes, nous prenons également acte du soutien apporté par le Bureau d'appui des Nations unies en Somalie et par d'autres partenaires, et nous soulignons qu'un concours international durable est requis pour étayer les capacités nationales du pays. L'ATMIS ne pourrait pas fonctionner sans les pays qui fournissent des contingents

ou du personnel de police, lesquels ont fait preuve d'un dévouement et d'une abnégation indéfectibles dans la quête de paix en Somalie. Nous saluons leurs efforts et leurs sacrifices et insistons sur la nécessité d'assurer un financement prévisible, durable et souple à l'ATMIS et aux autres opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine.

Enfin, nous appelons tous les États Membres épris de paix, de sécurité et de développement à accompagner la Somalie dans ses efforts pour renforcer les capacités et moyens qui lui permettent de combattre la menace des Chabab. Cette responsabilité difficile contribue à empêcher le terrorisme de continuer de s'étendre et répond à notre aspiration commune de voir la paix, la sécurité et le développement l'emporter dans la région tout entière.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont ravis d'avoir voté pour la prorogation des mandats de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) et du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (résolution 2710 (2023)) alors que la Somalie traverse une période importante. Nous apprécions à leur juste valeur les efforts constructifs déployés par nos collègues britanniques pour faire en sorte que le Conseil de sécurité adopte cette dernière résolution.

Nous convenons de la nécessité de prolonger du 30 septembre au 31 décembre la deuxième phase de la réduction des effectifs de l'ATMIS, mais nous craignons que la lenteur des progrès accomplis au regard des objectifs du mandat durant l'année écoulée empêche de mener à bien la transition avant la fin 2024. La coordination entre le Gouvernement fédéral somalien et l'ATMIS est vitale, et les réductions des effectifs de l'ATMIS doivent être fondées sur les impératifs opérationnels, en tenant compte de l'évolution des conditions de sécurité et de la planification stratégique établie par le Gouvernement

fédéral somalien et l'Union africaine. Conséquence de la résolution adoptée aujourd'hui, l'ATMIS pourra continuer de dissiper la menace posée par les Chabab et de soutenir la formation d'une force de sécurité somalienne intégrée, capable d'assumer progressivement davantage de responsabilités en matière de sécurité.

Nous prenons acte des sacrifices consentis par l'ATMIS et les forces de sécurité somaliennes dans la quête de paix et de sécurité en Somalie, et nous leur rendons hommage. Nous nous félicitons que le Gouvernement fédéral somalien mette de plus en plus l'accent sur la lutte contre les Chabab, menée par le peuple somalien, les États membres de la fédération et le Gouvernement fédéral. Il faut continuer de progresser sur la voie du transfert aux institutions somaliennes des responsabilités assumées par l'ATMIS en matière de sécurité.

S'agissant de la sécurité, les résultats obtenus de haute lutte et certains revers ont montré qu'il était urgent de veiller à ce que les opérations actuelles et futures répondent à des objectifs, des calendriers et des besoins en ressources clairement établis. Nous attendons avec intérêt la conférence sur la sécurité organisée par la Somalie le 12 décembre à New York. Elle sera une occasion importante de passer en revue les projets concernant la transition de l'ATMIS, de se pencher sur la menace des Chabab et de recenser les besoins spécifiques de la Somalie en matière de sécurité au-delà de 2024. Nous exhortons la communauté internationale à continuer de collaborer avec la Somalie pour appuyer la mise en place d'un secteur somalien de la sécurité véritablement intégré, composante clef d'un transfert durable des responsabilités en matière de sécurité, tel qu'envisagé par la résolution adoptée aujourd'hui.

La séance est levée à 10 h 30.